

CONCERTATION - 25 janvier 2010 - 16 avril 2010

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Décines - Charpieu

Secteur du Montout

Dossier de concertation

Sommaire

1 - LA CONCERTATION PRÉALABLE	4
2 - LA COMMUNE DE DECINES - CHARPIEU	5
3. LE SITE DU MONTOUT.....	8
4 - LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SITE	21

1 - LA CONCERTATION PRÉALABLE

Conformément à la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon du 11 janvier 2010 qui prévoit que la concertation soit engagée à partir du 25 janvier jusqu'au 16 avril 2010, ce dossier de concertation présente les éléments de réflexions préalables à la révision du Plan Local d'Urbanisme qui interviendra sur le site du Montout à Décines-Charpieu pour accueillir le projet du Stade de 60 000 places environ et de ses équipements connexes, couvrant une superficie de l'ordre de 50 hectares.

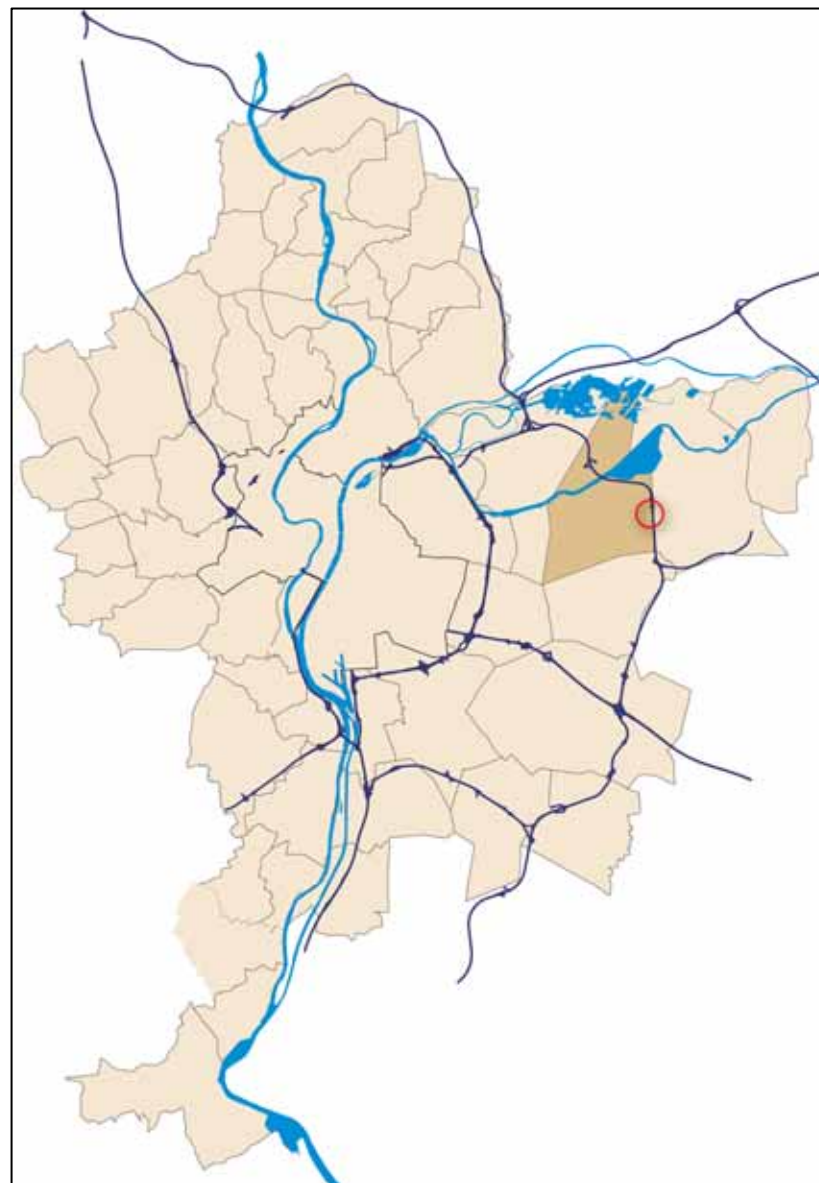
2 - LA COMMUNE DE DECINES - CHARPIEU

2.1. Localisation géographique

Décines-Charpieu est une commune située au Nord Est de l'agglomération lyonnaise. Desservie par de grandes infrastructures de voirie (la Rcade Est, et bientôt le boulevard urbain Est), elle a bénéficié des effets des avancées industrielles du XX ème siècle, de la construction du Chemin de fer de l'est lyonnais et du canal de Jonage, deux infrastructures favorisant les échanges économiques.

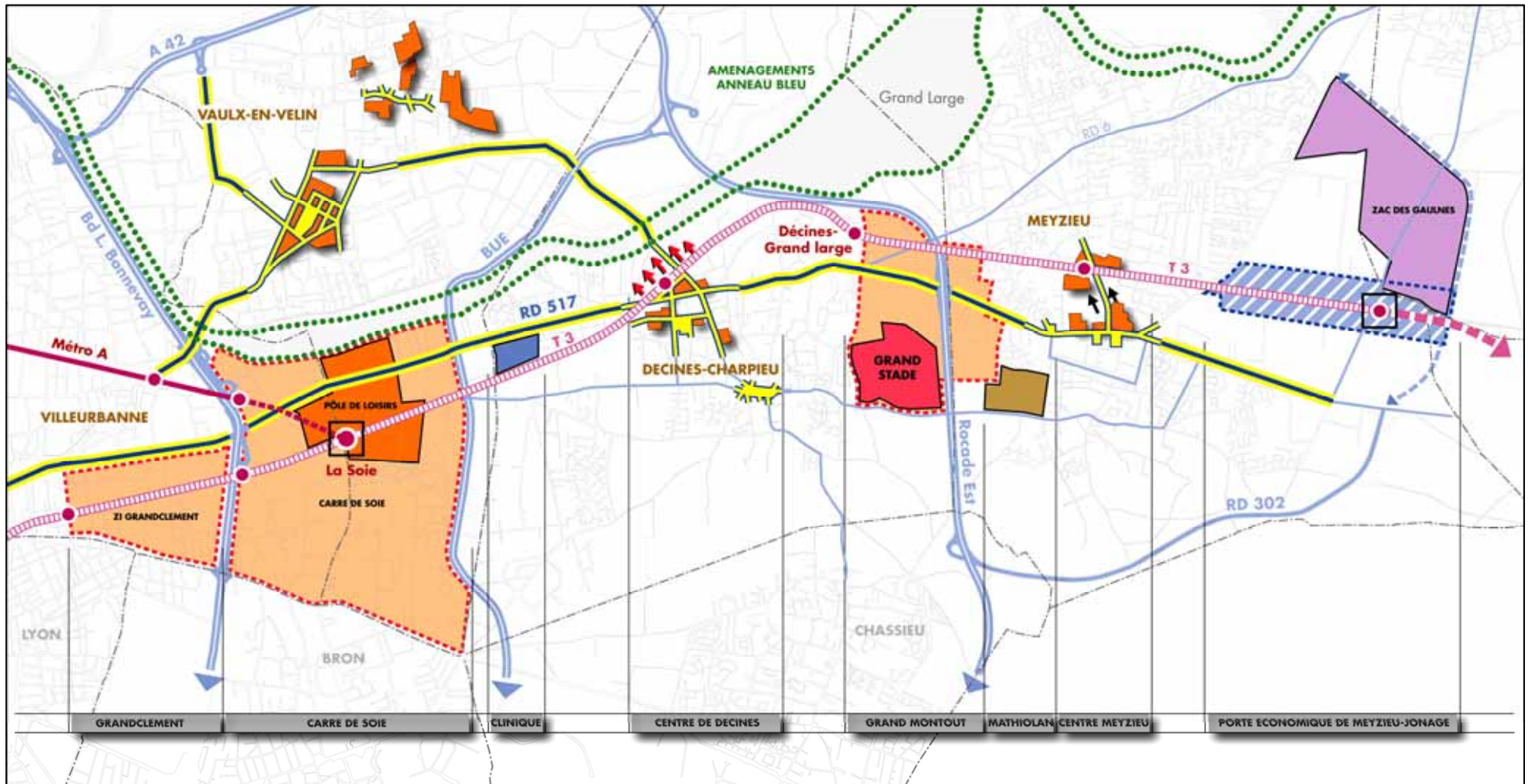
De ce fait, elle a subi la pression de l'urbanisation des récentes périodes de croissance et son développement affiche aujourd'hui l'image d'un territoire où l'urbanisation s'est étalée de façon fragmentée. Décines-Charpieu est une commune qui possède des atouts environnementaux incontestables par ses zones naturelles et agricoles (le parc de Miribel Jonage par exemple) et un fort potentiel de développement et de renouvellement urbain.

L'arrivée du transport en commun en site propre LEA (Tram T3), l'opération d'aménagement initiée sur le centre (ZAC de la Fraternité) ainsi qu'un marché immobilier porteur ont considérablement renforcé l'attractivité de la commune et de son centre qui s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique urbaine forte à l'image de l'ensemble des communes du territoire du Rhône Amont.



Localisation géographique de la commune de Décines et du site du Grand Montout

Une commune inscrite dans une dynamique urbaine à l'échelle du Rhône Amont



2.2. Le contexte socio-économique de la commune

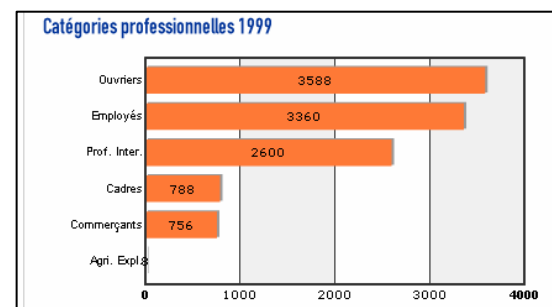
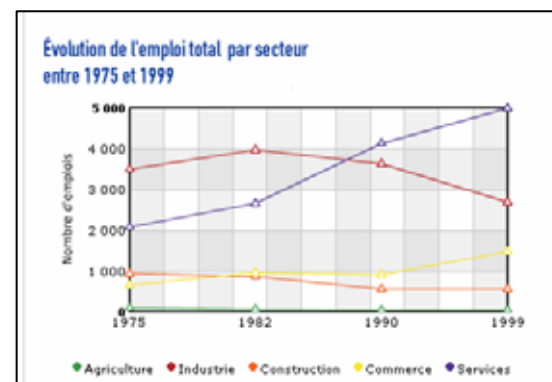
La commune de Décines s'inscrit dans le territoire économique du Rhône amont qui garde les traces d'une histoire industrielle, qui a pris son essor dans les années 20 avec l'implantation de la société lyonnaise de soie artificielle à Décines-Charpieu et des usines Tase (Textiles artificiels du Sud-Est) au sud de Vaulx-en-Velin. Cette tradition industrielle s'est poursuivie tout au long du XXème siècle, les communes du territoire Rhône amont accueillant des entreprises nouvellement créées, ainsi qu'une partie du desserrement des établissements lyonnais.

Le territoire du Rhône-amont, à l'image des autres territoires de l'est de l'agglomération conserve plusieurs grandes zones industrielles : la zone industrielle de Meyzieu-Jonage, la ZI la Soie (Vaulx-en -Velin/Décines-Charpieu) et les ZA la Rize et ZI Est (Vaulx-en-Velin).

Ces espaces font aujourd'hui l'objet d'une politique de requalification de la part du Grand Lyon. Malgré ce maintien de l'activité industrielle, l'économie de ce territoire évolue. Les communes, comme la plupart des communes de l'Est lyonnais, sont marquées par une tertiarisation importante de leur tissu économique.

La commune de Décines, se caractérise essentiellement aujourd'hui par :

- une croissance forte dans le commerce, les services (service aux entreprises et aux particuliers).
- Un maintien de l'activité industrielle qui s'appuie sur quelques grandes PME et petites entreprises.

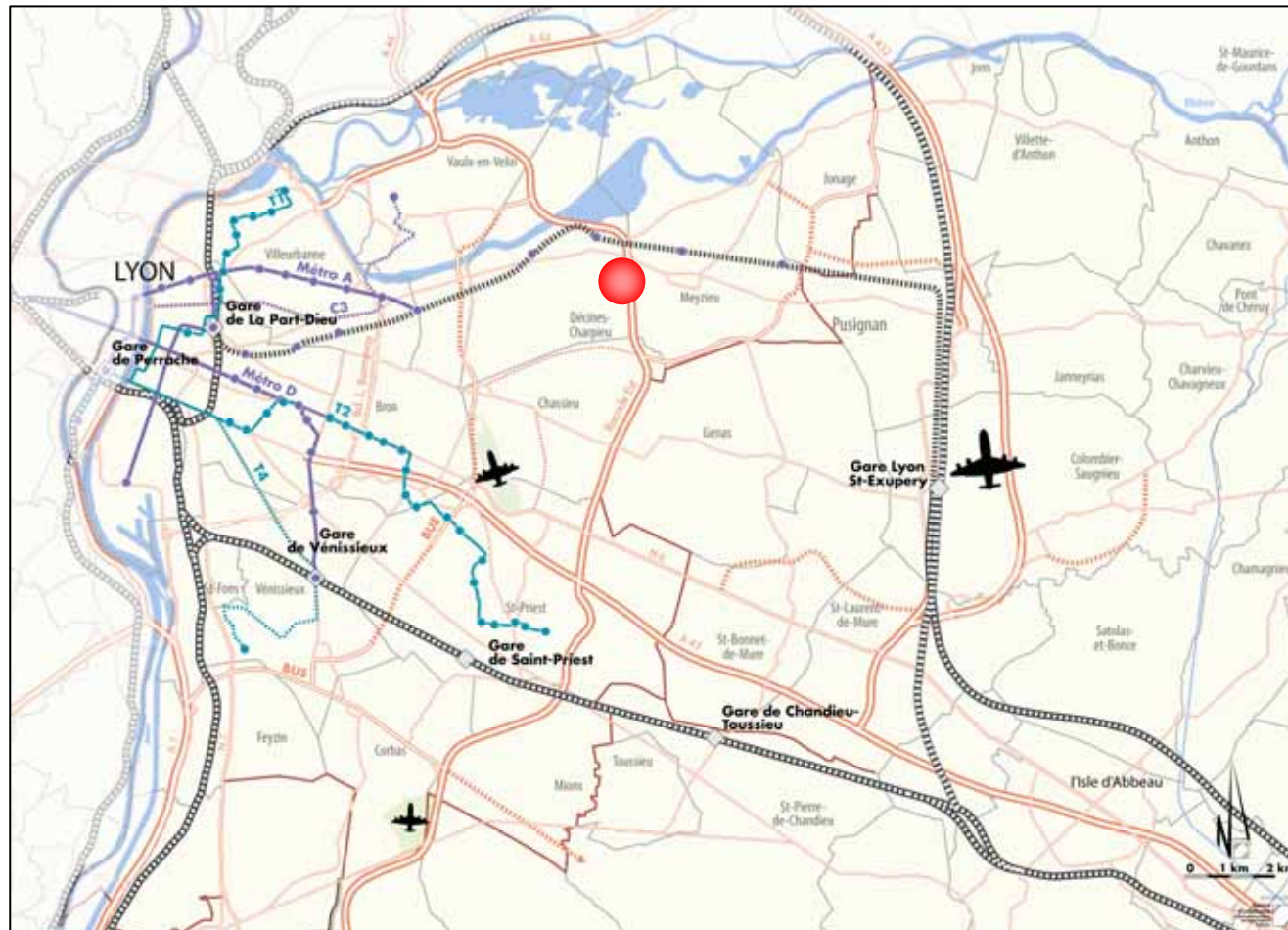


Données OPALE - Agence d'urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise

3 - LE SITE DU MONTOUT

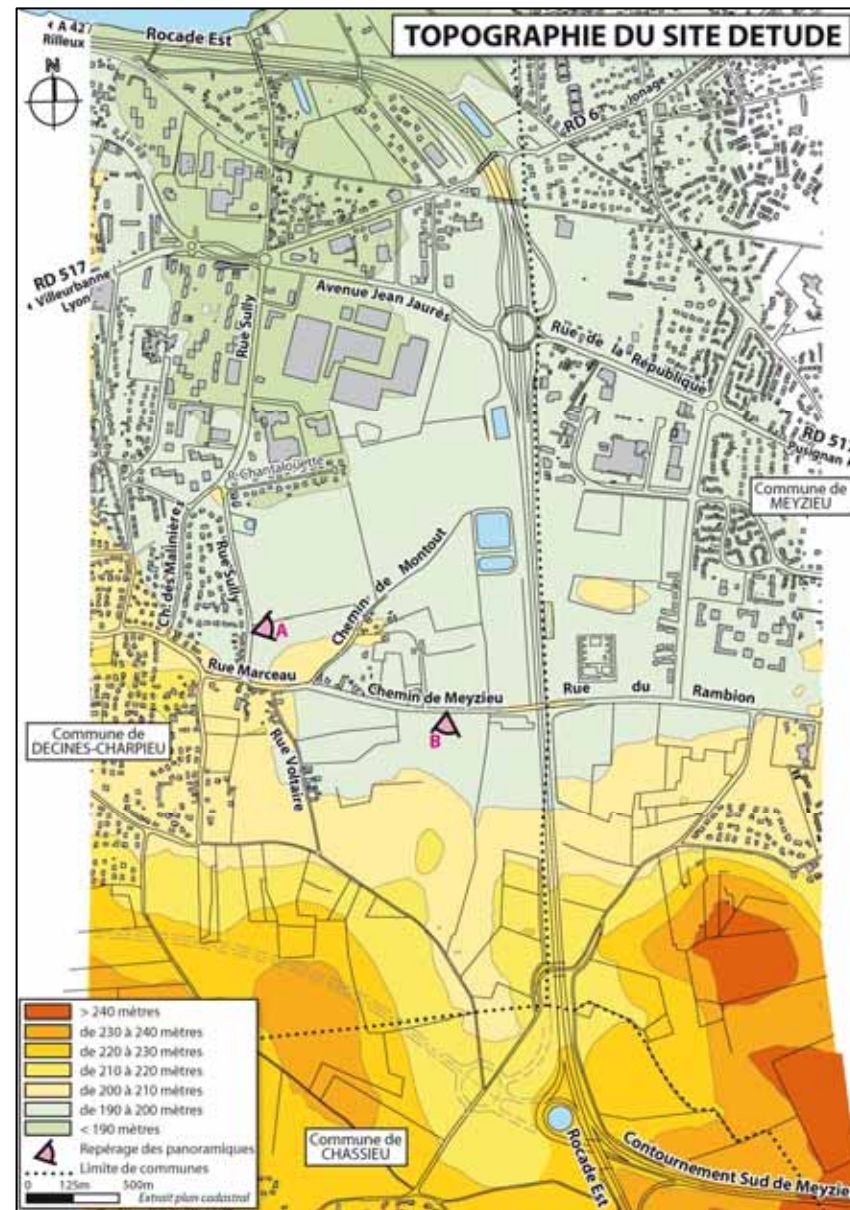
3.1 Localisation

Le site se situe en frange Est de la commune de Décines - Charpieu, en limite administrative avec la commune de Meyzieu.



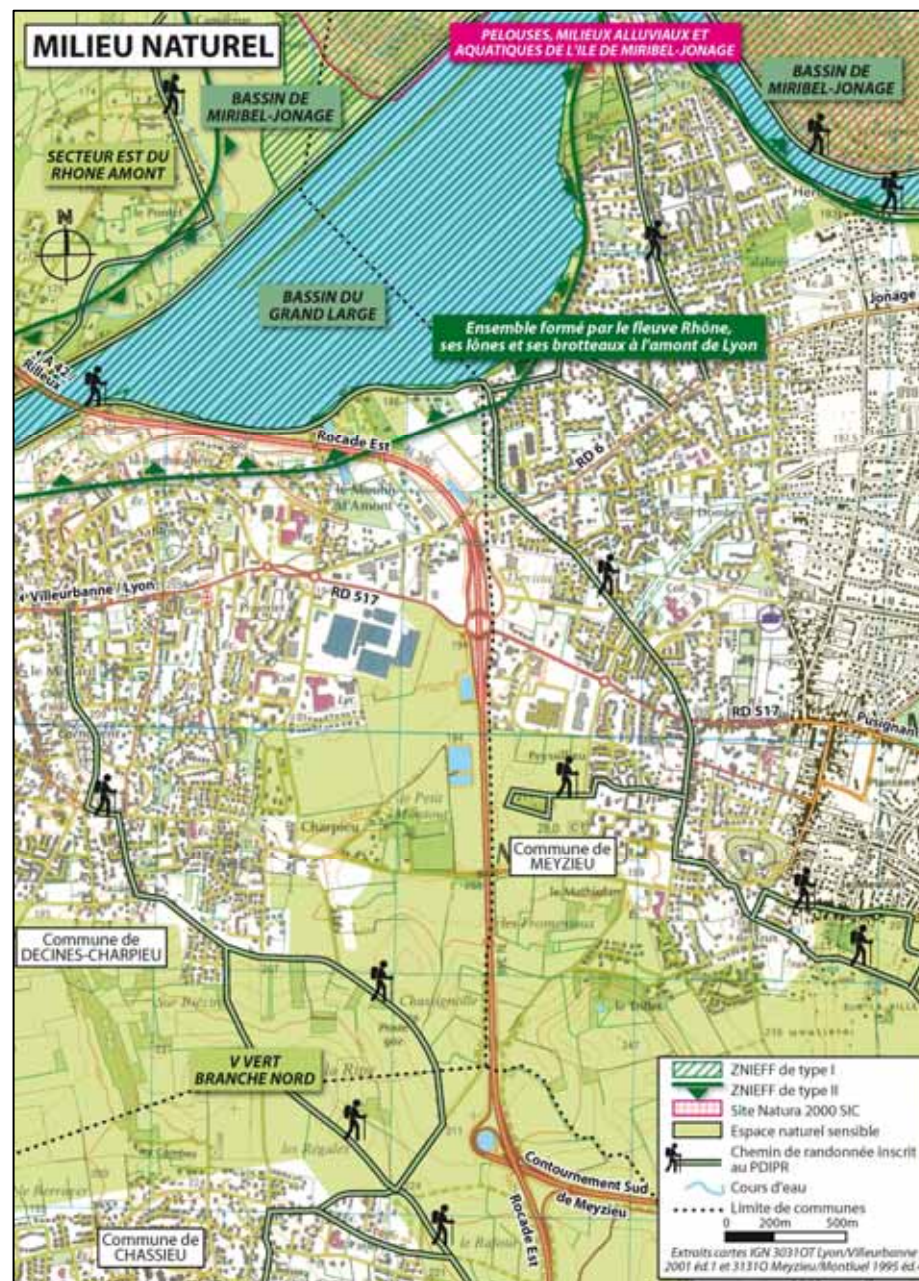
Le secteur Est de la commune de Décines est dominé au Sud par la colline de Décines (culminant à 240 mètres) qui se prolonge au Nord par la butte de la Berthaudière rejoignant le bassin du Grand Large.

Le paysage est caractéristique du paysage périurbain de l'est lyonnais. Le relief est agréablement vallonné, offrant une multitude de plans paysagers découverts au fil du franchissement des petites buttes ou des collines plus importantes. Le contexte géologique explique pleinement ce relief varié, du fait des dépôts morainiques sur une couche superficielle fluvioglacière. Souvent, les buttes sont boisées, comme c'est le cas à Peyssillieu (Meyzieu), car plus contraignantes à travailler par les agriculteurs. Ces composantes agricoles et résidentielles communes de la plaine de l'Est Lyonnais se retrouvent sur le site du Montout.



Au regard des caractéristiques principales du milieu naturel du secteur Est de la commune de Décines- Charpieu, il est à noter la présence de différents éléments :

- au Nord du site du Montout, les potentialités écologiques sont soulignées par la présence du bassin de Miribel-Jonage (ZNIEFF II) et du bassin du grand large (ZNIEFF I)
- l'Espace Naturel Sensible (ENS) intitulé « V Vert branche Nord », s'étendant au Sud du site du Montout.



Cartographie - SOBERCO environnement

3.2 Le contexte urbain actuel du projet

Un territoire bien situé et stratégique de l'agglomération... à l'articulation du centre de l'agglomération et de l'espace interdépartemental de Saint-Exupéry.

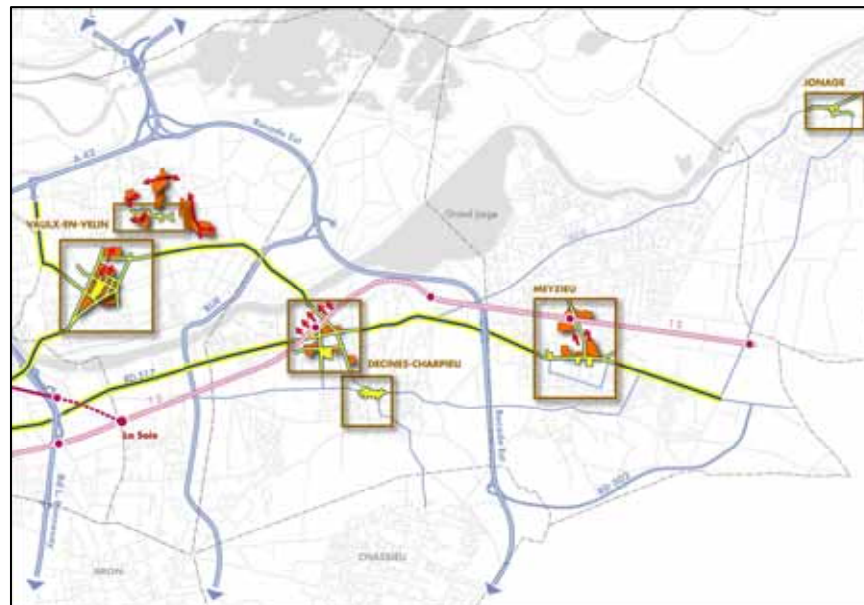
Au cœur du territoire Est de l'agglomération, le territoire du Montout constitue à la fois :

Un site à l'articulation du centre de l'agglomération et de l'espace interdépartemental de Saint-Exupéry :

Cette position 'centrale' dans le grand Est, et plus précisément pour Rhône Amont, est de nature à rééquilibrer, à l'échelle de l'agglomération, l'attractivité des territoires en dotant ce secteur d'un équipement à dimension métropolitaine. C'est un levier majeur qui peut contribuer à la valorisation et au développement d'un territoire beaucoup plus vaste.

Un site positionné dans la dynamique est-ouest du 'corridor de développement urbain' de Léa-Leslys (Carré de Soie, projet clinique sur le site Aventis, ZAC de la Fraternité à Décines, ZAC des Gaulnes...) ... et pouvant participer à la fois à :

- la « mise en cohérence » des territoires de franges de la Rocade est de Décines-Charpieu et de Meyzieu ;
- et la redynamisation des centres-villes de Décines et de Meyzieu.

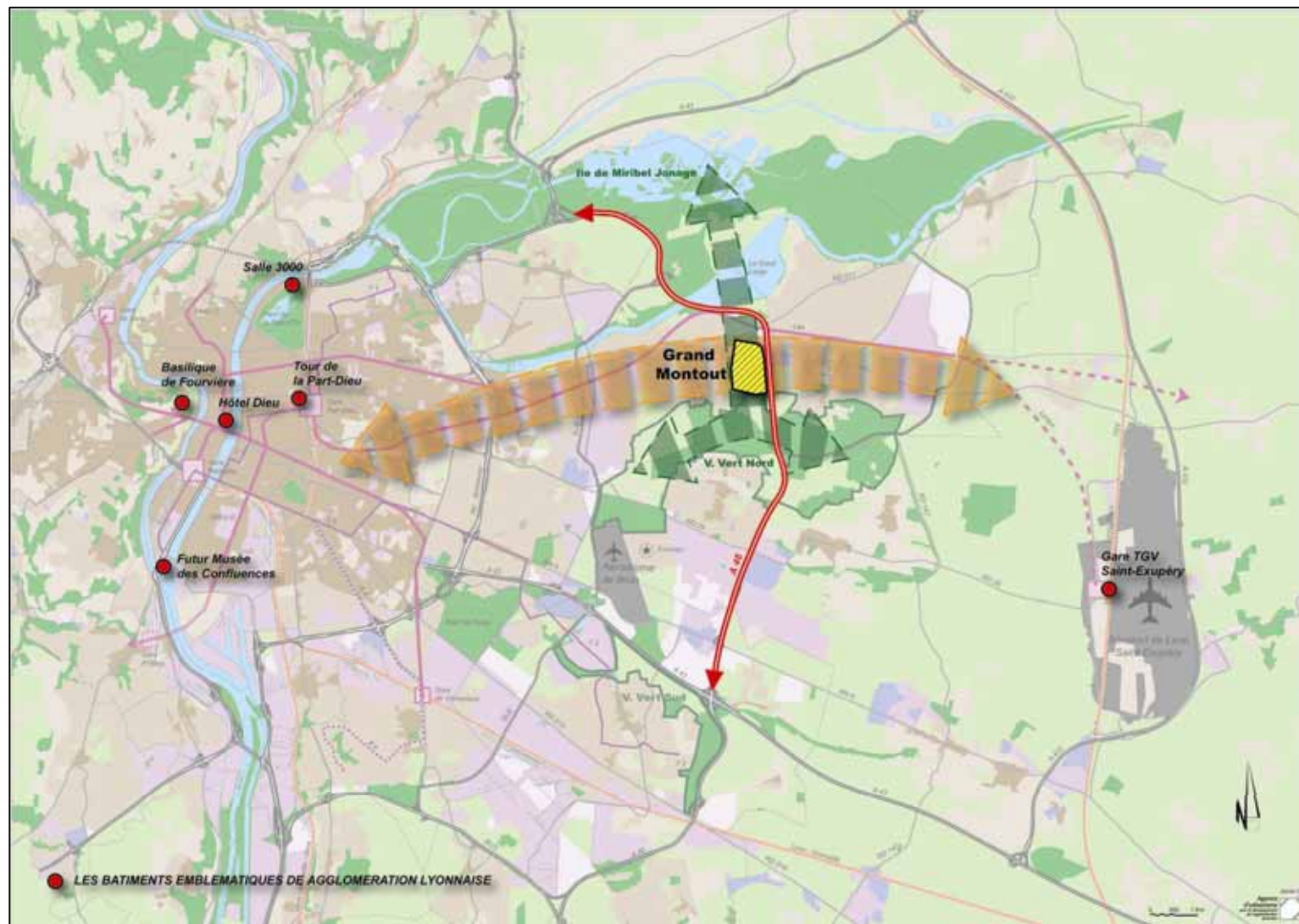


La politique de revitalisation des centres des communes du Rhône Amont

Un site paysagèrement sensible... s'inscrivant dans une séquence paysagère structurante nord-sud à révéler :

- Un espace à l'articulation des grandes composantes de la structure paysagère de l'agglomération et de l'est lyonnais :
 - au sud, la branche nord du V-vert, en lien direct avec la plaine agricole à l'est de l'agglomération,
 - au nord, le Grand Large,... et au-delà le parc de Miribel-Jonage.
- Un lieu de respiration sur l'itinéraire de la Rocade Est, au même titre que la séquence du fort de Saint-Priest au sud.

Un territoire stratégique de l'Agglomération...à l'articulation du centre de l'Agglomération et de l'espace interdépartemental de Saint Exupéry...



Une absence de cohésion et un déficit de qualité urbaine du site actuel.

Situé à la frontière des communes de Décines et de Meyzieu, le site du Montout appartient plus largement au territoire des franges de la Rocade Est (Moulin d'Amont, Peyssillieu et Mathiolan).

Limité à l'ouest par la rue Sully, à l'est par le boulevard Mendès France / 18 juin 1940, au sud par les rues Marceau / Rambion et au nord par le chemin du Pontet, ce vaste territoire s'est développée au coup par coup et sans vision d'ensemble, avec des logiques de développement parfois très communales de part et d'autre de la Rocade Est.

Cet ensemble urbain très hétérogène et mixte (tissus pavillonnaires, activités commerciales, équipements publics communaux – lycée, collège- ou d'agglomération - centre de détention pour mineurs...) souffre d'un déficit de qualité urbaine, tant sur le plan de l'organisation spatiale que sur un aspect purement architectural.

Bordé à l'est et à l'ouest par les quartiers plus urbains de Décines et de Meyzieu, et par les ensembles d'habitat collectif du Prainet et du Mathiolan, ce territoire révèle notamment :

- de part et d'autre de l'axe Jean-Jaurès / République, un paysage d'entrée de ville peu qualifié et peu structurant marqué par un tissu commercial périphérique lâche et peu dense (« triangle du Réservoir », pôle commercial de Peyssillieu) ;

- une façade de Rocade encore mal valorisée et sous exploitée.

De plus, la présence de la Rocade Est introduit une coupure physique forte entre les communes de Décines et de Meyzieu, scindant plus précisément le territoire Montout, Moulin d'Amont et Peyssillieu, laquelle coupure est aujourd'hui à peine atténuée par les trois liaisons viaires existantes. En effet, leur profil routier, voire autoroutier pour l'échangeur Jean Jaurès-République (RD517), n'est pas de nature à faciliter des échanges plus urbains (modes doux, ...), encore moins à être support, à leur endroit, de continuité urbaine.

Aujourd'hui, dans la continuité de l'arrivée du tramway Léa (T3), de la station Décines-Grand Large et de l'établissement pour mineurs du Rhône, des projets publics importants (en particulier le projet urbain du quartier du Mathiolan à Meyzieu et le projet de restructuration du lycée Charly Chaplin à Décines-Charpieu) amorcent la transformation urbaine de ce territoire.



Un secteur en attente de cohésion et de qualité urbaine



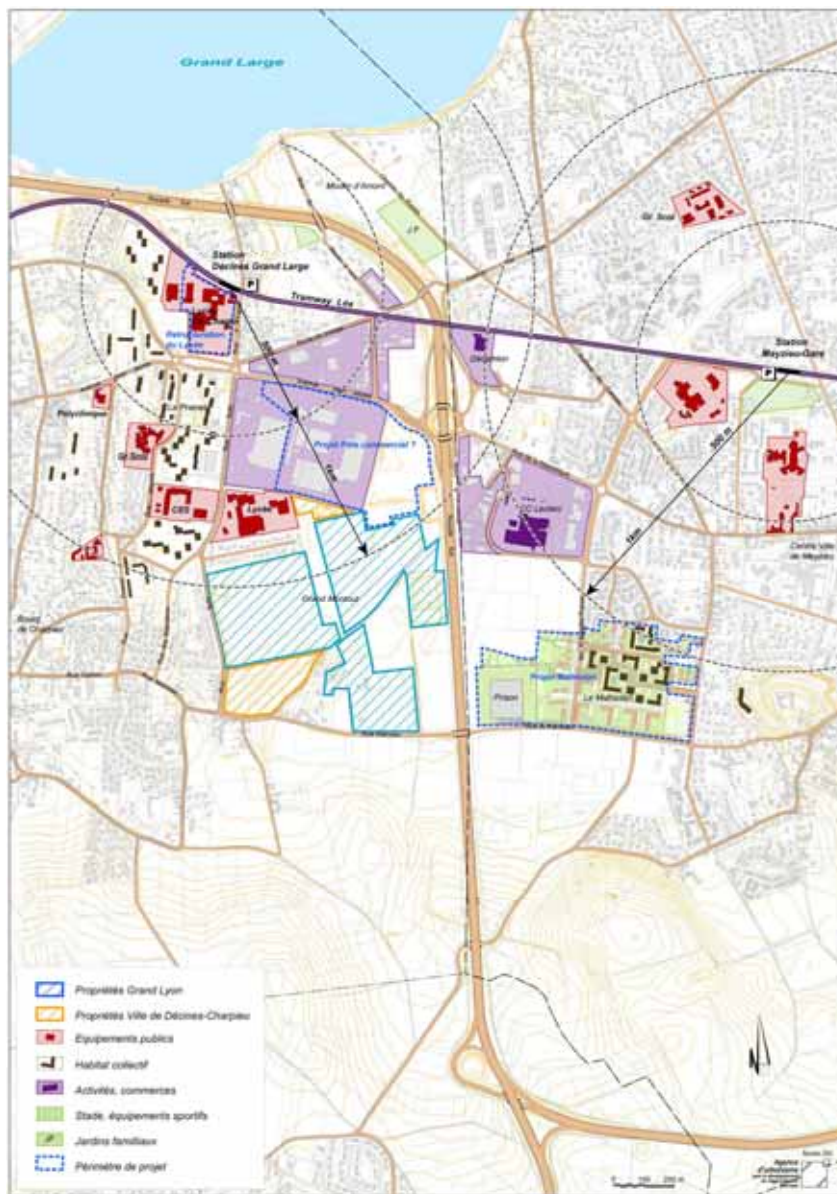
Rue Sully – Décines-Charpieu



Le Prainet – Décines-Charpieu



Triangle du réservoir – Décines-Charpieu



Zone commerciale de Peyssillieu
Meyzieu



Av. Jean Jaurès – Décines-Charpieu



Rue de la République - Meyzieu

Des potentialités de développement à l'échelle des grand territoire Montout / Peyssilieu / Mathiolan.

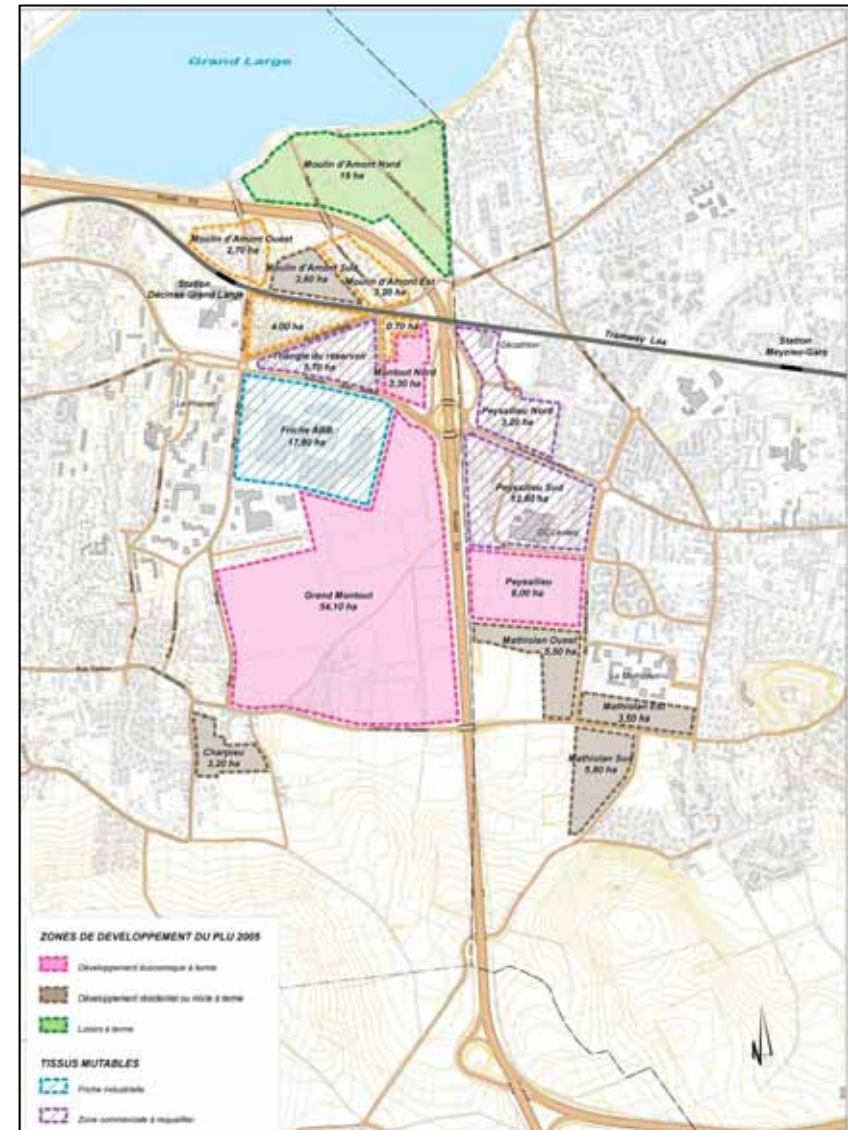
Le site du Montout représente une capacité de développement de l'ordre de 70 ha, comprenant à la fois :

- au sud, du foncier libre en partie maîtrisé par les collectivités publiques (Grand Lyon et ville de Décines-Charpieu)
- et au nord, une friche industrielle.

Ce potentiel doit être mise en regard et en perspective avec les autres capacités de développement du secteur Mathiolan / Peyssilieu / Moulin d'Amont, à savoir :

- les zones d'urbanisation future du PLU à vocation résidentielle, économique ou de loisirs (environ 50 ha) ;
- les tissus mutables, à vocation commerciale (centre commercial de Peyssilieu à Meyzieu, Triangle du réservoir à Décines):

Au total, **le grand territoire Montout / Peyssilieu / Mathiolan / Moulin d'Amont (ou « territoire de la Rocade Est ») offre un potentiel d'urbanisation de l'ordre de 150 ha** et représente une offre de développement stratégique sur « le corridor urbain de Léa » à la fois pour l'est lyonnais et pour l'agglomération lyonnaise.



Un potentiel de développement et de requalification important

Un site à forte sensibilité environnementale

Le site se situe au sein de la plaine de l'est lyonnais. Le secteur a été façonné par d'anciennes vallées remplies par d'importantes nappes fluvio-glaciaires würmiennes enserrant des collines et des plateaux à couverture morainique, sur une ossature molassique datant du miocène. La butte boisée située au nord du site est un reliquat des dépôts morainiques.

Les dépôts sédimentaires sont des sables fins calcaires et micacés de démantèlement de la chaîne alpine. Ces dépôts d'origine fluvio-glaciaire se retrouvent dans les couches superficielles du sol.

Les sols sont de type profonds, argilo-graveleux jusqu'à une profondeur de 1,5m environ, puis les graves sont plus ou moins denses selon le secteur. La teneur élevée en argile ne facilite pas l'infiltration des eaux lors des épisodes pluvieux longs.

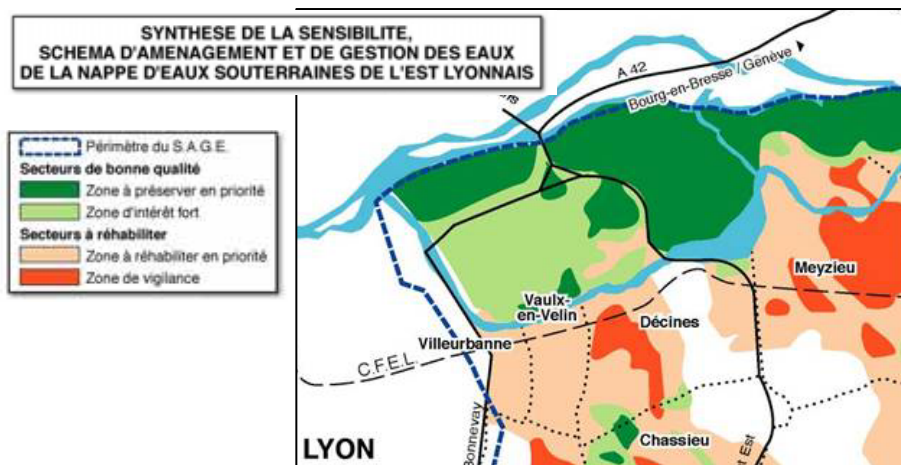
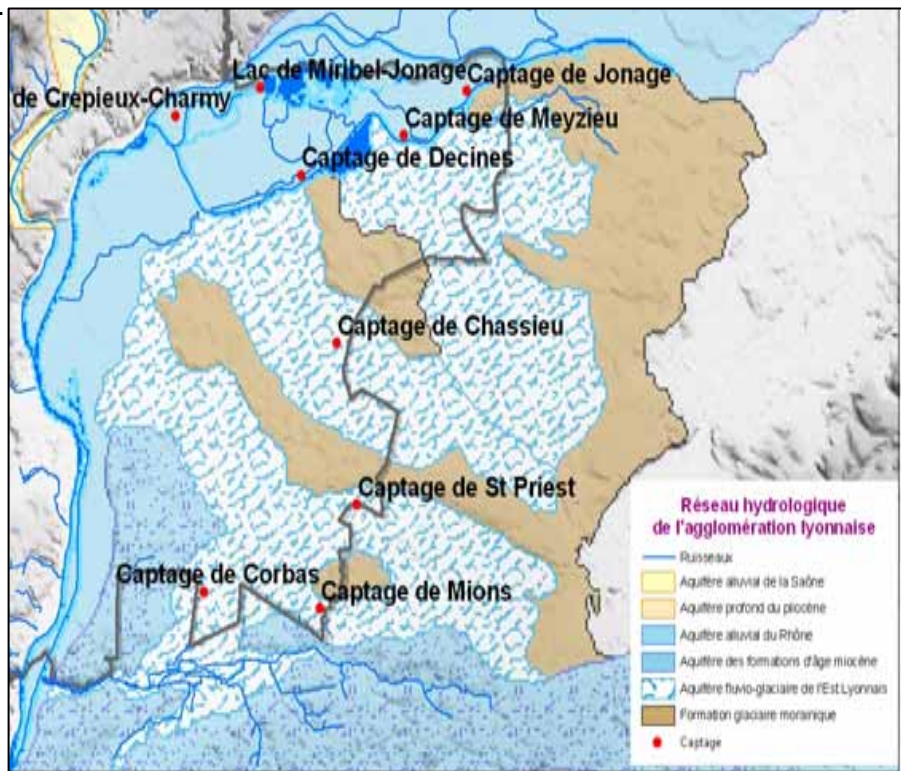
Les eaux s'infiltrent dans la nappe de l'est lyonnais, elles ne s'écoulent donc pas dans le réseau hydrographique superficiel. La nappe de l'est lyonnais est constituée de trois couloirs fluvio-glaciaires séparés par des formations morainiques. La formation de molasse-miocène est sous jacente à cette nappe fluvio-glaciaire. Le couloir de Meyzieu, avec un écoulement sud-est nord-ouest alimente l'île de Miribel Jonage. La nappe est alimentée par la pluviométrie et par la nappe sous jacente de molasse qu'elle draine. C'est un aquifère très

perméable, l'absence de véritable protection naturelle sur les sables et graviers des couloirs qu'elle draine entraînent une grande vulnérabilité de la nappe.

Trois captages publics d'eau sont situés dans un périmètre de cinq kilomètres du site d'étude. Ce dernier n'est concerné par l'un des périmètres correspondant de protection de captage pour l'alimentation en eau potable. Le plus proche, à plus de 3 km de Peyssillieu, est celui de « La Garenne », géré par la communauté urbaine de Lyon.

La nappe fluvio-glaciaire est utilisée pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation et l'industrie. La ressource de l'est lyonnais constitue une réserve importante pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, alimentant des captages permanents et des captages de secours (15 millions de m³ par an). Une irrigation importante est pratiquée à partir de deux champs de captage à Genas et St Priest (de 4 à 8 millions de m³ par an). Les captages industriels représentent 15 millions de m³ par an, utilisés comme eaux de refroidissement, de lavage, et de procédé de fabrication.

Le site n'étant pas situé au sein d'un périmètre de protection de captage, il n'en demeure pas moins que la protection de la nappe phréatique devra être assurée dans les futurs aménagements.



Cartographie - SOBERCO environnement

3.3 Les documents d'urbanisme opposables

LE SCHÉMA DIRECTEUR

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise (SDAL) a été approuvé en 1992 et demeure valable jusqu'en 2010.

Selon le Schéma Directeur de l'agglomération Lyonnaise en vigueur, le site est défini en tant que « site stratégique de développement » et est située en territoire urbain.

La définition de site stratégique de développement

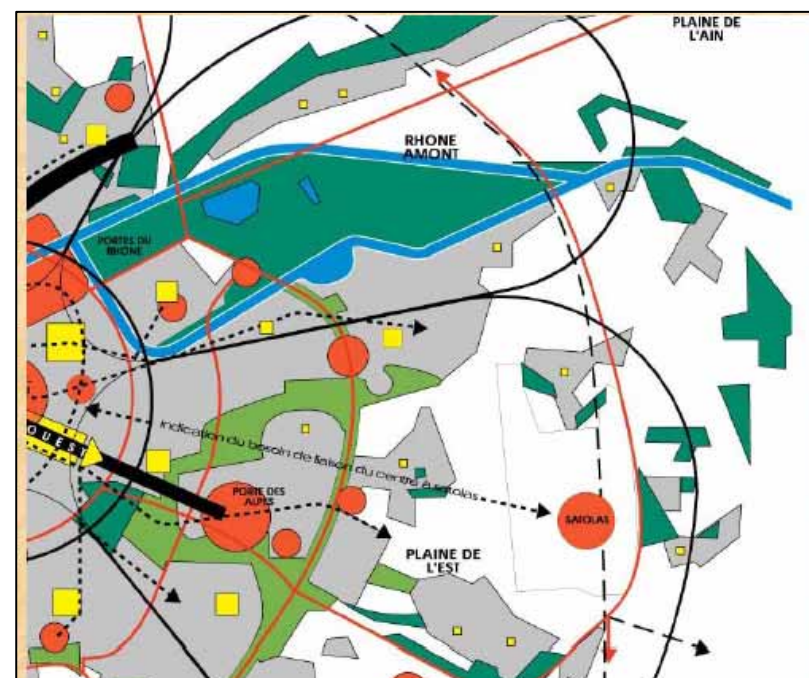
« Il s'agit d'ensemble territoriaux qui en raison de leur localisation, de leur vocation générale par rapport à des enjeux ou à des besoins d'agglomération, et de par la place qu'ils occupent dans le projet général d'aménagement, appellent, pour aujourd'hui et pour demain des maîtrises particulières et renforcées sous la forme de mesures concrètes ou de dispositions réglementaires ».

(SDAL, 1992, page 231)

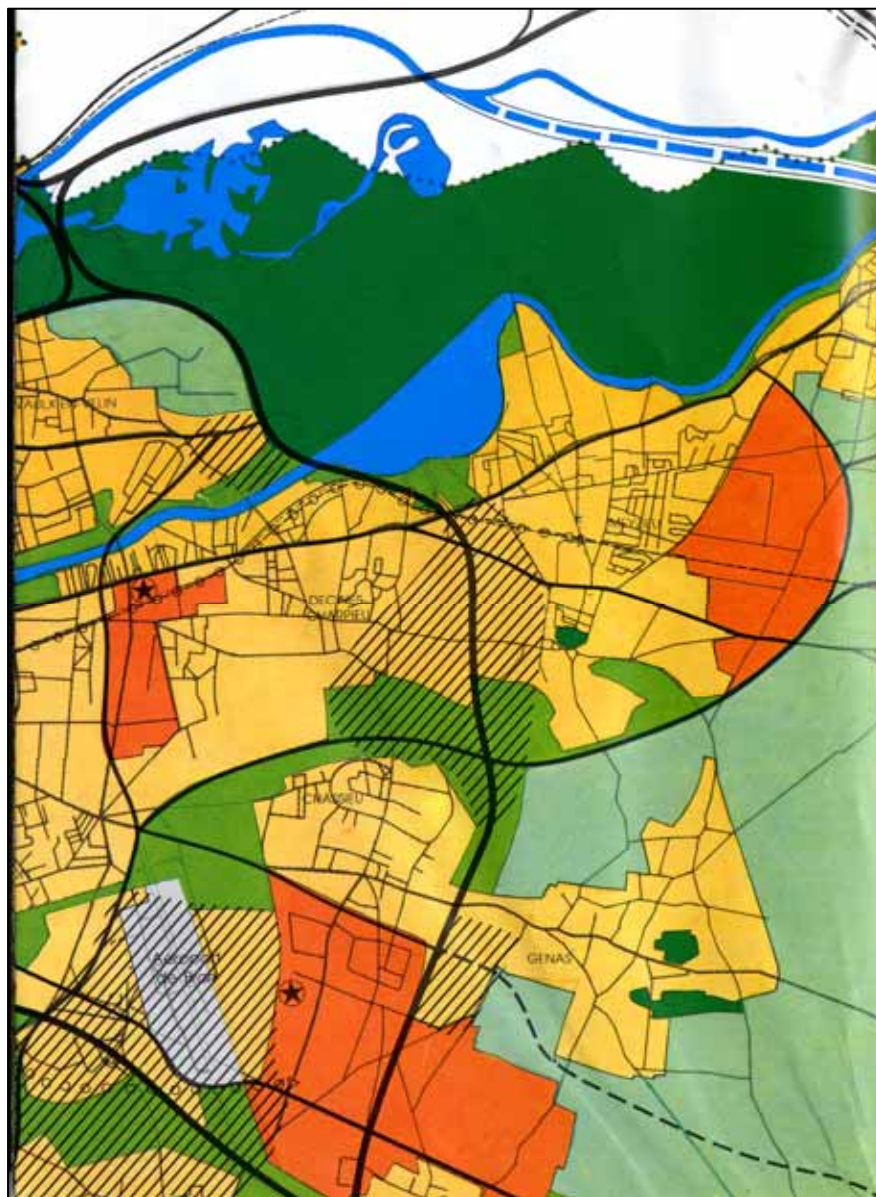
Plus précisément, le site de Décines-Meyzieu a vocation d'être un « nouveau point d'appui du développement économique et urbain », réservée à l'implantation d'activités. *« Les opérations futures devront être bien maîtrisées, elles sont destinées à accueillir des opérations*

d'ensemble de qualité, organisées selon une stratégie d'agglomération ».

Selon le schéma directeur de l'agglomération Lyonnaise, l'aménagement du site devra répondre aux contraintes de mise en œuvre des sites stratégiques : **« il convient en particulier d'éviter que les occupations hâtives et désordonnées ne viennent compromettre la cohérence ou l'excellence de ces sites, et s'opposent par conséquent, aux nécessités et aux ambitions exprimées par l'agglomération ».**



Extrait du Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise de 1992
Les orientations fondamentales d'aménagement (p. 179)



Le territoire du Montout est inscrit en territoire urbain au Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise

Le schéma Directeur définit les lignes de forces du développement de ce secteur :

Dans la partie Nord : réalisation de parc d'activités (de grande qualité architecturale et paysagère et intégrés aux quartiers riverains de Décines et de Meyzieu) exploitant l'effet de façade sur la Rocade Est et contribuant à donner une image de qualité le long du parcours.

Dans la partie Sud, la recherche d'aménagements mettant en valeur le site naturel, comme un parc urbain de niveau intercommunal, au cœur de quartiers déjà urbanisés.



LE FUTUR SCOT

La révision du Plan Local d'Urbanisme peut également être mis en perspective avec les orientations du projet du futur SCOT. Le Schéma de Cohérence Territoriale étant au moment du présent débat à la phase de l'arrêt du projet, il n'entretient pas de relation de compatibilité avec la présente révision du PLU. Cependant, la définition de la "vision politique" donnée au travers du projet du SCOT est suffisamment avancée. Il apparaît nécessaire de montrer comment le projet de développement d'un grand équipement sportif et de ses activités connexes sur le site de Décines s'inscrit dans les choix fondateurs du futur SCOT et dans sa déclinaison territoriale.

A ce titre, le projet du SCOT dispose :

"(...) **Autres grands équipements** : l'offre de grands équipements qui concourent au rayonnement métropolitain (en matière de sport, de culture et de santé) doit être renforcée, afin de la mettre au niveau des standards internationaux (...)" (projet de DOG du SCOT, page 19).

Le SCOT fait le choix de construire son avenir autour d'une organisation multipolaire devant permettre l'accueil des habitants, des activités et des équipements nécessaires au développement de l'agglomération, tout en recherchant la préservation des espaces naturels et agricoles et une plus grande sobriété dans son fonctionnement, notamment au regard des déplacements.

Le choix, porté par le SCOT de l'agglomération, d'une organisation multipolaire conduit à identifier des bassins de vie intermédiaires, connectés au REAL, autour desquels doivent être articulées l'ensemble des politiques sectorielles, notamment d'urbanisation et d'équipement, qui concourent à la structuration de la ville.

Le développement du site du Montout avec l'accueil d'un grand équipement sportif s'inscrit d'ores et déjà dans les orientations que donne le projet de PADD du SCOT, ceci au travers de deux axes majeurs :

Conforter les polarités existantes et en promouvoir de nouvelles

"Sur l'Est lyonnais un modèle urbain équilibré et hiérarchisé sera privilégié avec l'objectif de structurer l'urbanisation : autour des polarités urbaines identifiées dans le SCOT : Vaulx en Velin, Décines, Meyzieu, Bron, Saint Priest, Chassieu et Genas (polarité relais)" (projet de PADD du SCOT, page 59).

Conforter les équipements nécessaires sur les polarités

"(...) Respectueux de l'environnement et relié au réseau de transports collectifs structurants, le projet de réaliser un grand équipement concrétisera la volonté de conduire un projet de territoire de qualité dans l'Est, participant au rayonnement de l'agglomération" (projet de PADD du SCOT, page 59).

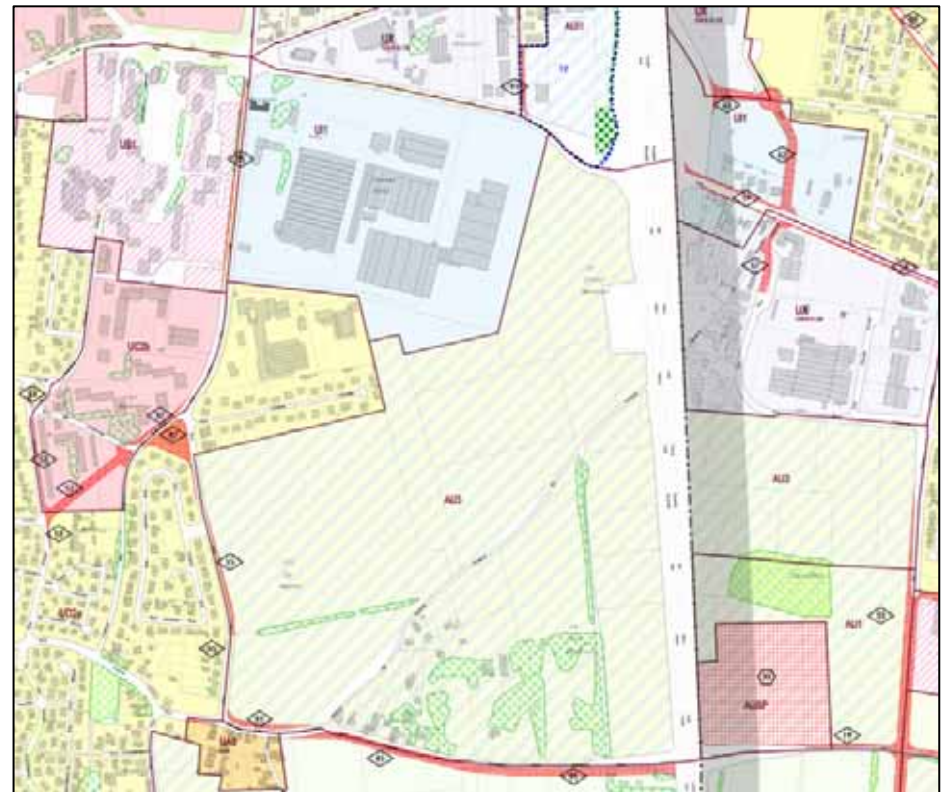
LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme opposable du Grand Lyon identifie dans le cahier communal du Plan d'Aménagement et de Développement durable le site du Montout comme un territoire de développement stratégique :

« Aux franges ouest de la commune, le secteur de Montout sud garde encore une vocation agricole mais constitue, compte tenu de sa situation en façade de la rocade est, un territoire de développement stratégique, à la fois pour la commune de Décines et pour l'agglomération lyonnaise (« site de développement stratégique au schéma directeur »)

Le secteur du Montout est très majoritairement classé au PLU opposable en zone AU3 :

Le zonage AU3 confère au secteur de Montout une vocation économique future. L'importance de ce secteur, son programme constitutif non déterminé, et l'insuffisance de sa desserte, imposent de le classer en AU3 dans l'attente de la réalisation des équipements et d'une définition précise du programme.



Extrait du Plan Local d'Urbanisme opposable

4 - LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SITE

4.1 Le programme

Le programme de développement du site, objet de la présente révision porte sur l'implantation d'un équipement sportif et d'activités d'accompagnement.

Cet équipement est un stade dont la capacité lui donne vocation à être un équipement d'agglomération à vocation régionale, voire nationale. Il répondrait en ce sens à l'un des objectifs du Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise de 1992 :

« Doter l'agglomération d'équipement et d'aménagements modernes pour les loisirs et le sport :

L'agglomération connaît un certain retard dans les équipements sportifs, ainsi que dans la réalisation de grands équipements de loisirs, de rayonnement régional ou national qui soit à l'échelle de sa vocation européenne »

Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise (1992), page 149

Le programme se compose de :

- **Un stade d'une capacité de 60 000 places, un parking de 7000 places et un parvis autour du stade.**
- **Un programme de bureaux, siège du Club de l'Olympique Lyonnais.**
- **Des commerces de petite surface (magasin OL Store).**
- **Un centre d'entraînement de l'équipe professionnelle du Club de l'Olympique Lyonnais.**
- **Un programme hôtelier composé de 2 hôtels.**
- **Un centre de loisirs avec un programme de bureaux.**

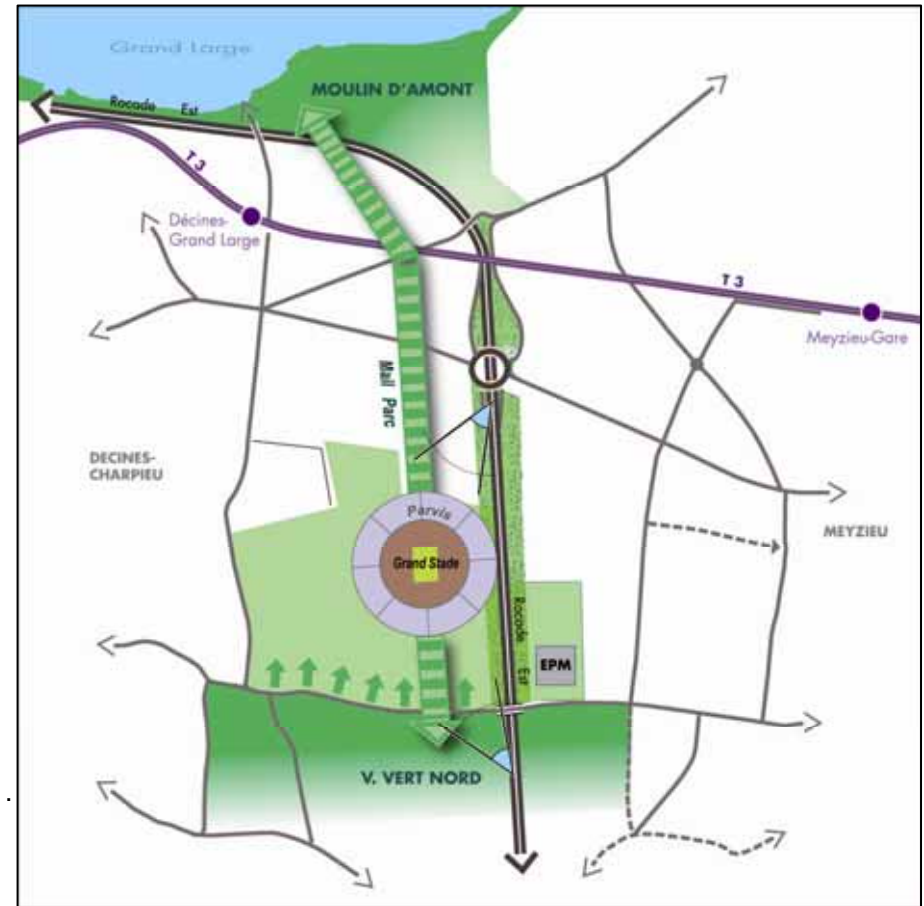
LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU SITE

4.2. Les orientations d'aménagement : première étape

Objectif : « Faire participer l'aménagement du Montout à la mise en réseau du site du Grand Large et de la branche Nord du V-Vert... en inscrivant le futur Grand Stade dans un continuité paysagère ».

Orientations :

- Renforcer l'idée d'une pénétration de l'aménagement paysager au sud du site, sur les zones bordant la rocade.
- Amorcer un lien paysager depuis le stade vers le canal de Jonage et au besoin créer des relais pour articuler ce lien jusqu'au plan d'eau.
- Concentrer les aménagements à caractère plus naturel, dont l'échelle et la volumétrie, moins importante que le stade, assureront la transition avec les secteurs résidentiels situés à L'Est du Site et au Sud (terrains d'entraînement, hôtellerie, ...).
- de créer un axe piéton /modes doux majeur nord-sud paysager et large, mettant en relation les flux piétons entre le stade, les nouveaux programmes, et léa (T3), puis dans la continuité le canal de Jonage
- Conférer à cet espace majeur un usage hors match, afin de conserver son indispensable caractère de liaison.



Objectif : « Inscrire le développement et l'aménagement du Montout dans une logique d'amélioration et de renforcement des continuités entre Décines et Meyzieu »

Le Montout et les franges de la Rocade Est forment aujourd'hui un « no man's land » urbain, qui fait aujourd'hui coupure entre les villes de Décines-Charpieu et de Meyzieu.

L'aménagement et la recomposition de ce territoire, au travers du projet de Grand Stade, doit être l'occasion d'intensifier les liens entre les deux rives de la Rocade Est, d'affirmer des continuités (urbaines, paysagères...) plus fortes entre Décines et Meyzieu...

Orientations :

La poursuite de cet objectif pourrait notamment s'appuyer sur :

- au nord, la restructuration urbaine de l'axe Jean-Jaurès – République pour participer à la mise en valeur de l'axe d'entrée de ville de Décines et de Meyzieu.
- Travailler un maillage interne qui s'inscrive dans une logique de tracé (rue plus que route) et de jonction cohérente et forte avec le réseau existant.
- Développer des usages différents pendant et hors match, afin de ne pas multiplier inutilement les accès

Objectif : «Valoriser la perception de l'équipement en s'appuyant sur les lignes de forces du site et du paysage »»

La position du futur stade est relativement contrainte.

Le positionnement proposé au sud du site, devra offrir une perception valorisante pour l'objet et également d'effectuer une transition habile entre un paysage naturel (Sud) et celui beaucoup plus urbain situé au Nord du site.

Si la dimension et le symbole porté par la construction justifient que l'ensemble de la composition urbaine alentour soit issu du dessin du stade, il faut garder à l'esprit la préexistence de la ville (malgré ses tracés peu structurés) et la puissance de la direction nord sud de la rocade Est.

D'autre part, la capacité annoncée de l'équipement justifie un espace extérieur de représentation (parvis) et d'accès (mail) très clair et prépondérant sur les usages annexes. La problématique des altimétries notamment doit être finement étudiée afin de gérer les deux grands niveaux de référence, à savoir terrain naturel et parvis.

Orientations :

- Faire coïncider, dans la mesure du possible, les axes de composition de l'équipement avec les lignes de forces paysagères et urbaine du site (Axe Est - Ouest et Nord Sud)

- Définir dans leur dessin et leurs usages, les espaces extérieurs majeurs (parvis, mail, zone de stationnements) qui imposeront leur géométrie et leur nivellement aux autres aménagements. Le parvis notamment devra présenter une rigueur de forme et de niveau qui ne devrait pas être remise en cause par des éléments externes.
- Travailler à rendre lisible et valorisant la perception du socle technique du stade depuis la rocade



4.3. Les orientations d'aménagement : deuxième étape

Objectif : « Mettre en perspective le développement du Montout avec l'évolution de l'ensemble du secteur Montout / Peyssilieu-Mathiolan / Moulin d'Amont. »

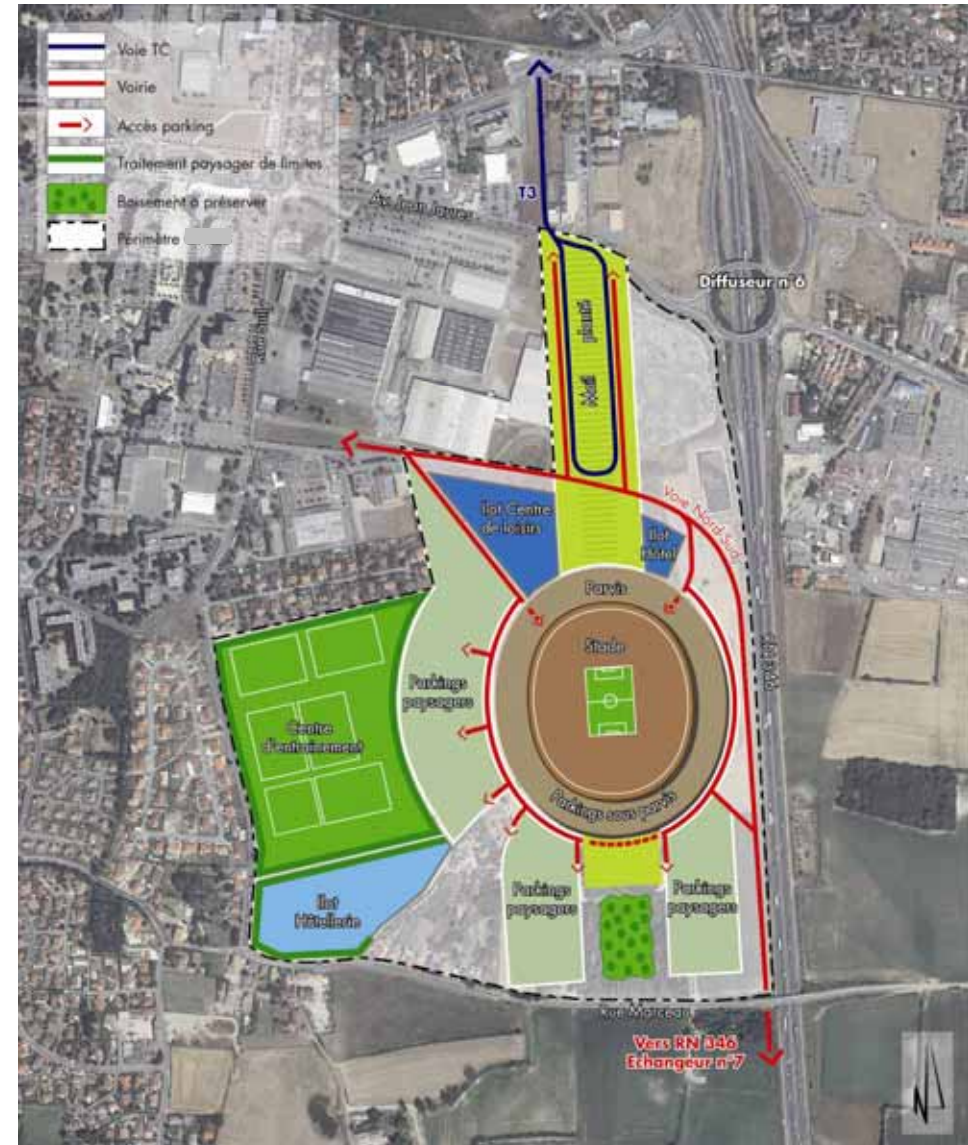
Le site du Montout appartient plus largement au territoire de la Rocade Est, qui offre aujourd'hui des marges d'évolution très importantes.

En conséquence, il est souhaitable d'avoir une approche urbaine qui dépasse le cadre même du Montout et de raisonner également le développement du secteur à l'échelle des franges de la Rocade est pour mieux en exploiter les potentialités.

Orientations :

- de mettre en place des stratégies de développement (résidentiel, économique...) complémentaires entre les communes de Décines et de Meyzieu.
- de replacer le développement commercial du Montout dans une stratégie globale plus large, en s'interrogeant notamment sur l'évolution (requalification, densification, mutation...) des pôles commerciaux riverains de Peyssilieu sur Meyzieu et du « triangle du Réservoir » et du Prainet sur Décines-Charpieu ...et ce, au regard également de l'évolution des pôles commerciaux périphériques existants (champ du Pont, ...) ou

projetés (Carré de Soie, ...) situés à proximité... et de la politique de renforcement de l'offre commerciale des centres-villes de Décines (ZAC de la Fraternité) et de Meyzieu (opération VN 15).



4.4. Une question centrale : une accessibilité organisée et sécurisée du site

Les objectifs généraux de l'accessibilité au site :

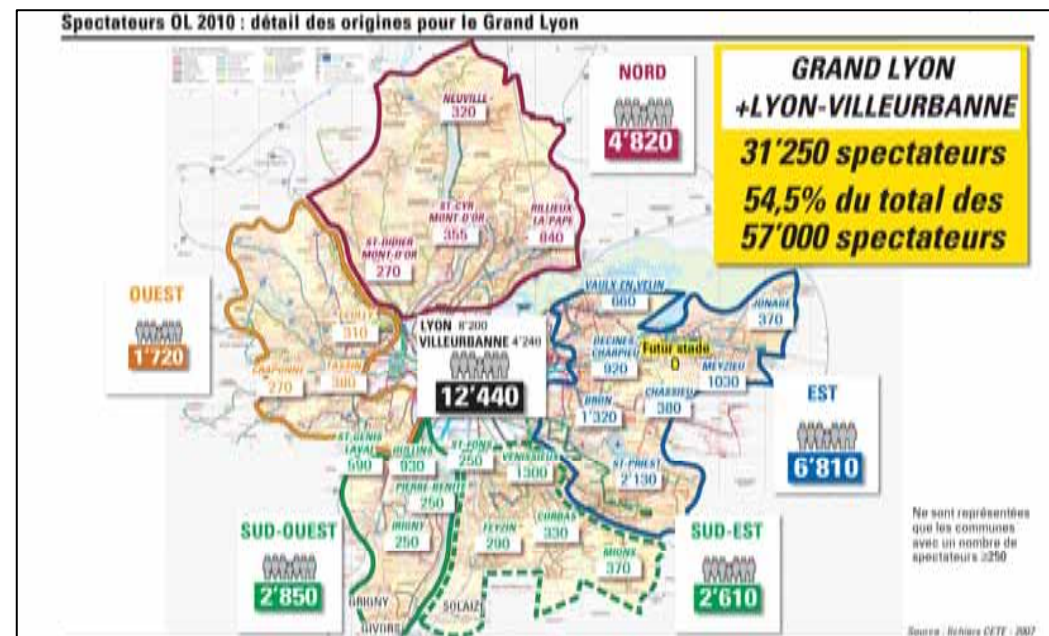
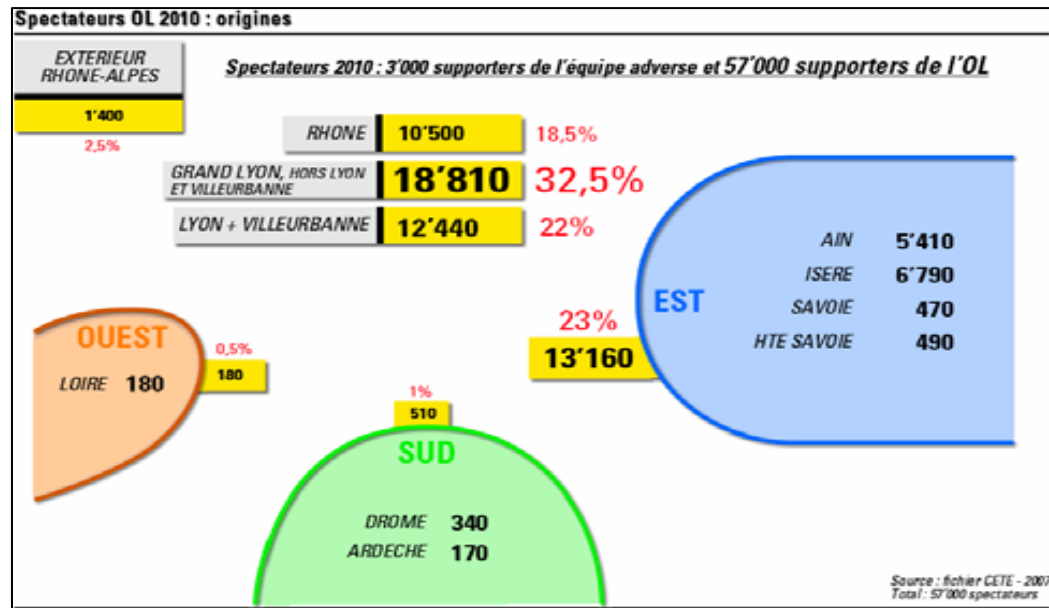
L'accessibilité du projet s'inscrit dans la politique des déplacements urbains de l'agglomération, soit

- favoriser au maximum l'utilisation des transports en commun et des modes doux ;
- ne pas générer du trafic et maîtriser les trafics dans les zones urbaines et dans les centres des communes ;
- utiliser les infrastructures routières à fort gabarit sans modifier la fonction de la Rocade Est (maintien à 2 x 2 voies) ni congestionner le réseau routier ;
- assurer une accessibilité lisible et cohérente avec l'origine du déplacement.

Génération de trafic et scénario de desserte multimodale

▪ Quantité et origines des spectateurs

Le projet du Grand Stade aura une capacité de 60 000 places. Les spectateurs des équipes adverses (3 000) arriveraient en cars et disposeraient de places de parking sur le site. L'analyse de l'origine géographique des futurs spectateurs a permis de mettre en évidence que l'extension de la capacité du stade, de 40 000 à 60 000 spectateurs, génèrera une augmentation de la "clientèle" en provenance de l'Est de la Région.



▪ **La part des spectateurs accédant en transports en communs**

La part de marché des secteurs étant desservie par le réseau de transports en communs, et pour qui le déplacement en transport en commun vers Décines peut se faire en moins d'une heure a été évaluée à 9 000 spectateurs par l'Autorité Organisatrice des Transports (SYTRAL)

▪ **La part des spectateurs accédant en modes doux**

Les spectateurs de proximité sont évalués à 1 700. Ce nombre augmentera avec la liaison directe par la piste cyclable le long de LEA (tram T3) et le renforcement du « Schéma deux roues » de l'est lyonnais (piste du canal de Jonage, cheminements loisirs de l'est lyonnais, etc...). Par ailleurs, des mesures favorisant les accès modes doux seront étudiées en partenariats avec les acteurs concernés (mise en place d'un service de location, créations de cheminements complémentaires,...)

▪ **La part des spectateurs accédant en voitures particulières**

Au regard des hypothèses de fréquentation des futurs équipements, le nombre total de places de parkings nécessaires pour les personnes accédant en voiture particulière a été estimé à 16 000. Au vu de la génération de trafic prévue en 2020 (intégrant l'évolution de trafic sur l'ensemble de l'agglomération, le développement urbain de l'est lyonnais ainsi que les projets tels que porte des Alpes, Carré de soie, ZAC Meyzieu, etc...), et des capacités résiduelles de voirie de l'Est

lyonnais, il est préconisé une offre de stationnement sur le site d'une capacité totale de 7 000 places

Afin de garantir une situation acceptable des trafics dans le secteur, il convient donc d'organiser les stationnements à l'extérieur de Décines et d'acheminer les spectateurs par transports en commun ou modes doux.

Deux sites offrant des potentialités de stationnements ont été identifiés :

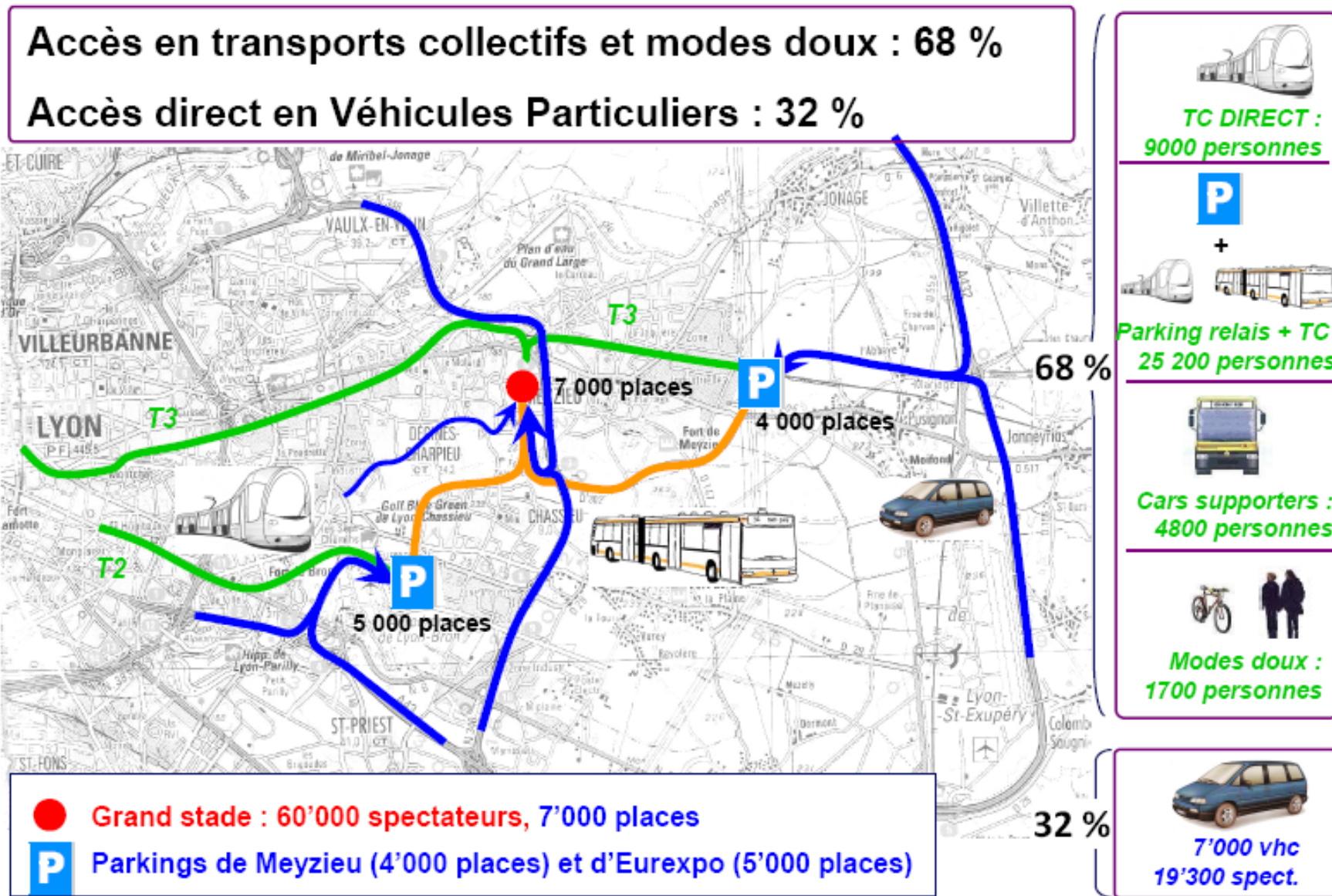
- un parking situé dans la partie Sud de la zone industrielle de Meyzieu, où l'aménagement d'environ 4000 places est à étudier ;
- le parking d'Eurexpo qui permettrait également l'utilisation de stationnements (environ 5000 places).

Le principe d'un foisonnement des parkings pour les grands équipements de l'Est de l'agglomération pourrait ainsi être développé.

Ces deux parkings devraient être reliés au stade par des transports en commun performants en temps de parcours. Ces objectifs induisent la nécessité d'avoir un transport en commun en site propre reliant Eurexpo à Décines ainsi que des aménagements spécifiques sur la R.D. 302

Un système de billettique (billet stade + stationnements) devra garantir la bonne mise en œuvre du dispositif, et permettra d'éviter des stationnements sauvages à proximité ainsi que le développement de trafics parasites dans les centres des communes limitrophes. Ce dispositif sera complété par des mesures de police adaptées.

La figure suivante permet de synthétiser le scénario multimodal proposé pour la desserte du futur grand stade de Décines :



Objectif : «Inscrire l'accessibilité du secteur du Montout dans la politique globale des déplacements du Centre Est de l'Agglomération»

Ancré dans une politique globale des déplacements à l'échelle d'agglomération, le projet de développement du Montout bénéficie :

- De l'amélioration des relations ville-centre de la mise en service du tramway T3.
- De la montée en puissance du projet REAL et l'organisation de rabattements tous modes sur le pôle multimodal de Vénissieux et la gare de Saint Priest.
- De la mise en œuvre de la ligne forte de transport en commun A8 : reliant Vaux en Velin à Vénissieux - Saint Fons avec des points de passage obligés sur les pôles multimodaux de Carré de Soie et de la gare de Venissieux.
- De la mise en service du barreau autoroutier permettant de relier les Echets à la Boisse (A432 / A46 Nord)
- De la réalisation du Boulevard Urbain Est qui deviendra un nouvel axe d'échange Nord Sud structurant.
- De la connexion en transport en commun à l'aéroport de Saint Exupéry par LESLYS à partir du prolongement de LEA (tram T3).
- De l'achèvement du maillage routier de la plaine de Jonage Pusignan (contournement Est de Meyzieu et déviation Nord de Pusignan).

Le projet s'inscrit également dans un projet de réseau métropolitain de transports collectifs à la hauteur des ambitions démographiques et urbaines du territoire du Centre Est de l'Agglomération qui vise à :

- Assurer la desserte des territoires actuellement identifiés comme porteur du développement.
- Améliorer la desserte des grands équipements métropolitains : Eurexpo, parc de Miribel-Jonage, pôle hospitalier est, université, futur grand stade, ...).
- Permettre le maillage des grands pôles urbains et économiques.

Objectif : «Garantir les conditions de sécurité civile et publique dans les aménagements projetés »

La question de la sécurité devra être un élément majeur dès la définition des orientations d'aménagement du site du Grand Montout et dans la gestion des équipements. A cet égard, il est nécessaire de préciser que le Grand Stade devra recevoir une homologation délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports avant sa mise en service. Celle-ci sera donnée à la suite de l'avis qui sera formulé par la Commission Nationale de Sécurité des Enceintes Sportives (C.N.S.E.S.).

Sur la base

- Des obligations réglementaires en matière de sécurité liées aux établissements recevant du public
- Des demandes spécifiques issues des autorités compétentes en matières de sécurité civile et publique, plusieurs orientations seront à prendre en compte :

Orientations :

- Garantir la sécurité des accès au secteur du Grand Montout (véhicules particuliers, transports en communs, services de secours et de police,...).
- Garantir la sécurité à l'intérieur du site du Grand Montout par la prise en compte des contraintes de sécurité dans la définition des orientations d'aménagement.
- Garantir la sécurité dans l'enceinte sportive (Plan de Sécurité intérieur, plans de secours,...)